



La solidarité en action

Les PEP 91

Inspection académique
91012 EVRY Cedex

Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36

E-mail : lespep91@lespep.org

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 24 mai 2014

LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2013

Le rapport de gestion	page 2
L'annexe	page 8
Le compte de résultat	page 21
Le bilan	page 22

Exercice clos le 31 décembre 2013

1. Les résultats, l'activité et la situation financière

1.1. Le compte de résultat

Nous vous invitons à vous reporter au « Compte de résultat 2013 de l'AD PEP 91 » présenté en page 21 de nos comptes annuels 2013. Dans les commentaires qui suivent, nous avons arrondi toutes les données chiffrées à l'euro le plus proche.

- **Le chiffre d'activités est en diminution de 393.575 €** cette année, avec comme principale raison la baisse des produits de la tarification, elle-même corrélée avec les excédents 2011 pris en compte dans le calcul de la couverture des charges budgétées. Nous vous le détaillons dans le tableau ci-dessous.

Activités	Centres de vacances	Classes de découverte	Accomp. scolaire	Participations diverses	Produits de la tarification	Produits de chantier	Total PEP 91
2012	1 649 863	1 266 273	31 966	11 630	8 300 057	27 947	11 287 737
2013	1 767 557	1 290 249	38 157	5 615	7 770 375	22 208	10 894 161
variation en %	7,13%	1,89%	19,37%	-51,72%	-6,38%	-20,54%	-3,49%

- **L'activité** est en baisse de 393.575 € :
 - La baisse d'activité des **produits de la tarification** (- 529.682 €) s'explique par des prix de journée inférieurs en 2013 (des Crédits Non Reconductibles en 2012 avaient augmenté ces produits), les excédents 2011 étant pris en compte dans le calcul du budget exécutoire 2013. L'année 2013 n'a pas enregistré de **suractivité** qui aurait entraîné, comme en 2012, des produits de tarification supplémentaires.
 - L'augmentation des produits d'activité « **centres de vacances** » de 117.694 € traduit l'obtention de nouveaux marchés et un développement des séjours d'hiver.
 - Accessoirement, la diminution des participations diverses provient de la participation des associations du réseau aux journées de formation du secteur médico-social organisée dans l'Essonne en février 2012.
- Les **dotations et reprises sur provisions d'exploitation** sont détaillées dans le point VIII de l'Annexe légale.
- Les **engagements à réaliser** et le **report des ressources** sont détaillés dans le point IX de l'Annexe légale.

- Les **dépenses de personnel** sont en augmentation de 126.432 € (+ 2,1 %) dont 66.828 € proviennent des rémunérations versées. Les rémunérations brutes, hors remboursements et avantages en nature, des seuls « personnels non médicaux » augmentent de 1,1 % (+ 40.322 €) ; celles du « personnel médical » augmentent de 16,5 % (+ 14.374 €).
- Le **résultat financier** présente un déficit de 595 €. Les produits issus du placement des valeurs mobilières sont en baisse de 7.530 € (-71 %) et, comme l'an passé, ils entrent intégralement dans le financement de la Direction Générale des ESMS.
- Le **résultat exceptionnel** est un excédent de 13.197 € dont 50.838 € de subventions d'investissement affectées (48.792 € en 2012) et 8.583 € de plus-values sur cessions d'immobilisations, qui sont réaffectées en « Différences sur réalisations d'actif » (cf. le passif du bilan) par une dotation exceptionnelle de 8.583 € incluse dans la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions » portée dans les charges exceptionnelles du compte de résultat.

Le déficit global de l'exercice 2013 s'élève à 140.659 € (Voir son détail dans le point XX de l'annexe légale). Le déficit de 203.205 € du secteur conventionné est à rapprocher des excédents 2011 de 329.702 € qui viendront l'absorber lors de l'affectation comptable qui sera constatée en 2014.

Notre capacité d'autofinancement a été de +45.017 € en 2013, ce qui reste modeste.

1.2. Le bilan

Nous vous invitons à vous reporter au « Bilan 2013 de l'AD PEP 91 » présenté en page 22 de nos comptes annuels 2013.

A l'actif du bilan nous vous apportons les précisions suivantes :

- Le taux de vétusté des immobilisations s'élève à 73,0 % contre 74,4 % en 2012. L'annexe légale nous indique, dans ses paragraphes IV et V, les principales variations de l'exercice.
- Les créances nettes sur les caisses d'assurance maladie et les usagers sont en diminution de 820.193 € (rappelons le décalage de facturation et d'encaissement, fin 2012, des caisses d'assurance maladie) et s'établissent à 720.826 €. L'essentiel de ses créances a été encaissé au cours du 1^{er} trimestre 2014.
 - des créances non reçues de la facturation à hauteur de 245.806 € contre 611.930 € en 2012 qui traduisait un prix de journée plus élevé notifié en décembre.
 - des produits à facturer en direction des caisses d'assurance maladie à hauteur de 248.182 € (essentiellement à Hurepoix Multiservices et à l'IMPro) contre 574.533 € en 2012.

- Les autres créances comprennent des remboursements de formation et d'indemnités journalières à recevoir ; nous y avons également enregistré une subvention à recevoir concernant l'emploi des A.V.S. (auxiliaires de vie scolaire) d'un montant de 38.000 €, estimé sur la base de 80 % des coûts sociaux d'A.V.S. pris en charges. En effet, les instances de la DSDEN de l'Essonne concernées ne sont pas en mesure, à ce jour, de nous indiquer précisément les montants qui doivent nous être versés au titre de l'année scolaire 2013/2014.
- Les placements à hauteur de 2.882.304 € sont constitués de SICAV Ecureuil Expansion, dont nous avons demandé la cession totale le 18 décembre ; mais notre banquier n'a pas effectué l'opération.
L'état de nos liquidités au 31 décembre 2013 s'en trouve affecté :

	2013	2012
Banques	3 043 469	1 986 875
Caisses	221	367
Régie d'avance	0	46
Banques créditrices	-2 903 029	-3 839
TOTAL LIQUIDITES	140 661 €	1 983 449 €

Au passif du bilan, nous remarquons :

- Les **provisions pour risques et charges** comprennent à 65 % les provisions pour indemnités de départ en retraite (cf. point VIII de l'Annexe légale), et à 28 % les crédits non reconductibles (CNR) accordés par l'ARS.
- En l'absence de décision du financeur, les **fonds dédiés RTT** restent figés à 14.088 €. Ils concernent l'IME André-Nouaille.
- Les **fonds dédiés sur engagements** à réaliser **sont relatifs à la** subvention du CG 91 sur la mission « autisme » (cf. point IX de l'Annexe légale) et aux excédents des fonds de solidarité non distribués.

2. Les perspectives d'avenir et les projets

L'association PEP DECOUVERTE a été créée en 2012

PEP DECOUVERTE a vocation de développer les propositions de séjours en centre de vacances au niveau national. Nous avons pu maintenir une activité en 2013, qui est excédentaire avant imputation des coûts de structure ; mais nous n'aurons normalement plus d'activité de ce type dans notre compte de résultat 2014.

Les placements de nos excédents ne sont pas satisfaisant : même si nous ne cherchons pas le produit financier pour lui-même, les placements quotidiens de nos excédents compensés par la Caisse d'Epargne Ile-de-France sont inférieurs aux taux de rémunération attendus sur les SICAV monétaires à court terme. Après avoir

« rempli » notre Livret A, nous devons envisager des solutions mieux rémunérées et, surtout, plus transparentes.

Qu'en sera-t-il de la pérennisation du financement des postes d'AVS dont l'association assure l'entière responsabilité en qualité d'employeur? Des incertitudes demeurent et peuvent inquiéter si l'on considère que l'ADPEP 91 devrait seule supporter les charges liées à la rupture des contrats de travail si le financement des postes devait s'interrompre. Un coût qu'elle ne pourrait supporter qu'au moyen de ses fonds propres.

3. Informations sur les risques

Des Crédits Non Reconductibles accordés pour des utilisations précises (évaluations internes et externes, indemnisation des stagiaires,...) n'ont pas été entièrement dépensés. Le reliquat s'élève à 163 000 euros sur l'ensemble des établissements et services. Pour l'A.R.S., les fonds attribués doivent être dépensés pour leur affectation initiale ou rendus dans les deux ans. Une vigilance particulière doit être effectuée afin que ses crédits soient utilisés dans les délais impartis.

4. La Direction de l'Association

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Aucune avance ni aucun crédit ne leur est alloué.

Ils ont la possibilité de se faire rembourser les frais qu'ils engagent pour l'association, dans le cadre de leur mandat, sur présentation de justificatifs. En 2013 les remboursements se sont élevés à 2.213 € au titre de leurs frais.

5. Informations non financières

Répartition par ancienneté

ETABLISSEMENT	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 à 20 ans	20 à 25 ans	> à 25 ans	Total général
DG			2				1	3
ASSOCIATION	1	1	8					10
IME	5	17	11	3	1	1	5	43
IMPRO	7	15	4	7	7	3	7	50
SESSAD	4	12	2	5	4		5	32
CMPP	2	10	7	1	1		11	32
HMS		1	1	3	1			6
EJ		2		2				4
Total Général	19	58	35	21	15	4	28	180

Salarié le plus ancien : 29 ans et 2 mois à l'IMPRO

Salarié le plus récent : 4 mois à l'IME

62 % des salariés ont moins de 10 ans d'ancienneté

15 % ont plus de 25 ans d'ancienneté



Répartition par type de contrat

ETABLISSEMENT	cdd	cdi	fonct	prof	Total général	ETP	temps complet	temps partiel
DG		2	1		3	2,21	2	1
ASSOCIATION		10			10	5,22	1	9
IME	2	36	5		43	36,60	29	14
IMPRO	5	38	6	1	50	41,90	31	19
SESSAD	2	27	3		32	28,15	21	11
CMPP	1	30	1		32	25,01	13	19
HMS		6			6	5,5	5	1
EJ		2	2		4	4	4	4
Total général	10	151	18	1	180	148,59	105	75

Les contrats à durée déterminée représentent 7 % de l'effectif
Le personnel EN représente 10% de l'effectif

Les contrats à temps partiel représentent 41% des contrats



Répartition par statut

ETABLISSEMENT	Cadre	Non cadre	EN	Total général
DG		1	1	3
ASSOCIATION			10	10
IME		7	31	43
IMPRO		10	34	50
SESSAD		6	23	32
CMPP		13	18	32
HMS		1	5	6
EJ			2	4
Total général	38	124	18	180



Le Comité d'entreprise dont le renouvellement a eu lieu lors des élections en juin 2013, s'est réuni à neuf reprises cette année. Une réunion de négociation salariale s'est également tenue.

6. Informations juridiques

- Conformément à la réglementation en vigueur nos comptes annuels de l'exercice 2012 ont été déposés à la préfecture *via* internet en 2013.
- Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à onze reprises au cours de l'année 2013.
- Les membres du Bureau se sont réunis à trente trois reprises au cours de l'année 2013.
- Aucune convention relevant des dispositions de l'article L. 612-5 du Code du commerce n'a été signée en 2013 par l'AD PEP 91.

Rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L. 313-25 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons demandé à nos cadres dirigeants salariés, au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail, ainsi qu'à nos directeurs d'ESMS relevant de l'article 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, de déclarer les éventuelles conventions passées, directement ou par personne interposée, avec notre association. Ils ont unanimement répondu « aucune ». De fait, seule leur rémunération et d'éventuels avantages en nature sont susceptibles d'entrer dans le cadre des conventions réglementées qui font l'objet d'un rapport particulier de la part de notre Commissaire aux comptes.

6. Conclusion

L'ADPEP 91 a une gestion saine et équilibrée, toutefois les risques restent nombreux, (suppression des postes de direction Education Nationale, réduction des budgets dans le secteur conventionné sans tenir compte des besoins).

Seul le dynamisme associatif, avec la recherche de nouveaux projets et de nouvelles coopérations sera à même de maintenir l'activité, voire de l'augmenter et permettra à notre association de faire vivre ses valeurs de solidarités.

Gérard LAMESA

Trésorier-adjoint de l'AD PEP 91



Les PEP 91
Inspection académique
91012 EVRY Cedex
Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36
E-mail : lespep91@lespep.org

AD PEP 91

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition des résultats de l'exercice, dont le total est de 4.787.717,17 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le montant net du chiffre d'activités est de 10.894.161,91 euros, et dégageant un déficit de 140.658,60 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. MODES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Hypothèses de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2005.

1.2 Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros.

1.3 Règles générales de présentation des comptes

L'Association se conforme aux dispositions de l'article 432-1 du Code de commerce, adapté par le règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable (« plan comptable des associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés »), précisé par l'avis n°2007-04 du CNC du 4 mai 2007 et spécifié par l'arrêté du 12 décembre 2007 (paru au J.O. du 20 décembre), ainsi que des règlements du Comité de la réglementation comptable, relatifs aux modifications apportées au plan comptable général 1999, applicables à la clôture de l'exercice.

En outre le plan utilisé est conforme aux dispositions du plan comptable de la Fédération des PEP.

II. METHODES GENERALES

2.1. Présentation des comptes

L'association est régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Outre son siège social et son service Enfance/Jeunesse, elle intègre une Direction générale et six établissements qui relèvent du secteur médico-social et dont les recettes résultent de la détermination de prix de journées :

1. acceptés par la Délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence Régionale de Santé Ile de France pour les établissements suivants :
 - le CMPP - 42, rue Marx Dormoy - 91300 MASSY
 - l'IME « André Nouaille » - 45, rue de Vilgénis - 91300 MASSY
 - le SESSAD « Alain Richard » - 19, avenue des Indes - 91940 LES ULIS
 - l'IMPro « Roger Lecherbonnier » - 37, rue Jacques Duclos - 91120 PALAI SEAU
 - le SESSAD « Arlette Favé » - 11, avenue Carlet - 91380 CHILLY-MAZARIN
2. acceptés par le Conseil Général de l'Essonne pour l'établissement suivant :
 - Hurepoix Multiservices - 24, rue Denis Papin - 91240 ST MICHEL SUR ORGE

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.3. Amortissements des immobilisations

Il est fait application des nouvelles règles comptables sur les amortissements. Les durées d'amortissement des biens non décomposables ont été conservées en fonction des durées d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

La méthode par composants est appliquée sur le bâtiment dont l'Association est propriétaire.

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'usage des biens.

<i>Intitulé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Logiciels	1 à 3 ans
Bâtiments et leurs composants	15 à 30 ans
Matériel d'exploitation	5 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. CHANGEMENT DE METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IV. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	62 941,52		16 427,49	46 514,03
Immobilisations corporelles	2 976 344,92	225 880,40	305 639,22	2 896 586,10
Immobilisations financières	36 169,24	2 654,51	6 464,50	32 359,25
TOTAL	3 075 455,68	228 534,91	328 531,21	2 975 459,38
<i>Dont établissements</i>	<i>2 857 292,42</i>	<i>213 790,56</i>	<i>325 731,21</i>	<i>2 745 351,77</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>218 163,26</i>	<i>14 744,35</i>	<i>2 800,00</i>	<i>230 107,61</i>

1. Les augmentations significatives des immobilisations sont générées :

a. par des achats non subventionnés :

- de matériel de transport (76.952,74 euros), correspondant à un Renault Master et à un KANGOO à l'IMPRO Roger Lecherbonnier, un KANGOO au SESSAD Arlette Favé et une DACIA SANDERO au service Enfance Jeunesse.
- de matériel de bureau et informatique (38.766,02 euros), principalement au SESSAD Alain Richard (copieur, fax et poste informatique) pour 13.916,66 euros, au SESSAD Arlette Favé (copieur, fax et ordinateurs portables) pour 7.568,29 euros, à l'IMPRO Roger Lecherbonnier (matériel informatique) pour 6.311,58 euros et à l'IME André Nouaille (remplacement du serveur informatique) pour 4.760,08 euros.
- d'équipements techniques (36.638,91 euros) principalement à l'IMPRO Roger Lecherbonnier (17.687,12 euros), au CMPP (7.748,92 euros) et à l'IME André Nouaille (8.603,78 euros).
- d'agencements et d'installation (28.645,12 euros) dont les équipements d'aménagement de bureaux au CMPP pour 18.244,57 euros, le câblage informatique entre deux bâtiments de l'IME (5.382,00 euro) ou la pose de soufflets sur les portes du SESSAD Arlette Favé ainsi que l'aménagement de placard pour 3.109,60 euros.
- de mobilier (19.682,38 euros) dont des tables pour le self et des bibliothèques à l'IMPRO pour 11.237,52 euros, ainsi que des banquettes et fauteuils à l'IME pour 3.498,41 euros.

b. par des achats financés par des subventions :

Les investissements subventionnés par la taxe d'apprentissage sont concentrés sur l'IMPro Roger Lecherbonnier en 2013. Ils se sont élevés à 25.195,22 euros, dont 24.420,22 euros de matériels et équipements (banc de self). Voir également le § VII « Subventions d'investissement ».

2. Les sorties d'immobilisations correspondent principalement à :

- des mises au rebut :
 - à l'IME André Nouaille pour 223.701,02 euros dont 54.177 euros de matériel informatique, 46.088,04 euros de mobilier, 48.815,38 euros de matériel de transport, 43.525,70 euros d'agencements et d'installation, 16.427,49 euros de logiciels, 14.667,41 euros de matériels techniques anciens.
 - au SESSAD Arlette Favé pour 15.446,90 euros correspondant à un copieur couleur pour 6.207,24 euros et du matériel informatique pour 8.939,67 euros.
 - au CMPP pour 11.232,88 euros dont des équipements techniques pour 4.394,34 euros et du matériel informatique pour 3.106,06 euros.
 - au service Enfance Jeunesse pour 2.800 euros correspondant à des tentes marabout.

- des ventes de véhicules totalement amortis à l'IMPro Roger Lecherbonnier (68.024,78 euros).

V. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	60 792,56	1 256,08	16 427,49	45 621,15
Immobilisations corporelles	2 202 956,11	205 235,96	305 601,97	2 102 590,10
TOTAL	2 263 748,67	206 492,04	322 029,46	2 148 211,25
<i>Dont établissements</i>	<i>2 104 713,72</i>	<i>196 818,04</i>	<i>319 229,46</i>	<i>1 982 302,30</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>159 034,95</i>	<i>9 674,00</i>	<i>2 800,00</i>	<i>165 908,95</i>

Une dotation exceptionnelle a été enregistrée à Hurepoix Multiservices pour 26,04 euros (valeur résiduelle de matériel volé).

VI. COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

L'association n'a pas produit d'immobilisations pour elle-même.

VII. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Mouvements bruts	A	B	C	D
Origine	Subventions au début de l'exercice	Augmentations nouvelles subv. d'investissement	Diminutions solde des subv. d'investissement	Subventions cumulées à la fin de l'exercice
Subv. CR IDF	104 000,00			104 000,00
Subv. CG 91	171 710,67			171 710,67
Subv. Communes	39 222,99			39 222,99
Subv. Organismes privés	13 800,00			13 800,00
Subv. Taxe d'apprentissage	263 622,77	25 195,22		288 817,99
TOTAL	592 356,43	25 195,22	0,00	617 551,65

Les subventions reçues par Hurepoix Multi-Services au titre des équipements sont comptabilisées dans le poste «subventions d'investissement» et rapportées au compte de résultat au prorata du montant des amortissements des travaux et des matériels financés.

L'IMPro a perçu pour 66.117,13 euros de taxe d'apprentissage. L'ensemble a financé des dépenses consacrées à l'apprentissage (40.921,91 euros) et des investissements (25.195,22 euros).

La quote-part des subventions d'investissement affectées en 2013 au compte de résultat se monte à 50.838,53 euros et se trouve en « produits exceptionnels sur opération de capital ».

La nature des soldes nets des subventions d'investissement (179.491,20 euros) restant à affecter au compte de résultat se décompose en :

- Conseil Régional IDF : 37.466,14 euros
- Conseil Général de l'Essonne : 79.997,84 euros
- Organismes privés : 4.720,00 euros
- Taxe d'apprentissage : 57.307,22 euros

VIII. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	50 287,99		34 517,83	15 770,16
Provisions pour retraite	480 214,00	53 371,00	55 673,00	477 912,00
Provisions pour travaux	0,00			0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00
Provisions pour charges	209 134,36	42 852,00	89 061,30	162 925,06
Sous total	739 636,35	96 223,00	179 252,13	656 607,22
Dépréciation des créances	7 866,00	3 504,50	7 866,00	3 504,50
TOTAL	747 502,35	99 727,50	152 600,30	660 111,72
<i>Dont établissements</i>	<i>732 050,35</i>	<i>94 032,00</i>	<i>144 734,30</i>	<i>646 830,22</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>15 452,00</i>	<i>5 695,50</i>	<i>7 866,00</i>	<i>13 281,50</i>

Les **provisions pour risques** concernent des facturations antérieures à l'exercice 2013, en attente suite à des révisions de notification d'orientation de la MDPH.

Les **engagements d'indemnités de départ en retraite** sont calculés de manière statistique en retenant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues sont conformes à la méthode FG PEP appliquée à toutes les entités à savoir :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans ;
- faible taux de remplacement du personnel permanent ;
- taux d'actualisation arrêté à 3,3 % (idem 2012) ;
- taux de progression des salaires plafonné à 1,8 % (idem 2012).

Le calcul des indemnités de départ en retraite tient compte des charges connexes aux salaires, arrondies à 58 % (idem 2012).

Les **provisions pour charges diverses** concernent les sorties de ressources à venir inhérentes aux crédits non reconductibles, alloués au titre de:

- o l'évaluation externe à hauteur de 42.000,00 euros ;
- o l'évaluation interne à hauteur de 48.940,57 euros ;
- o la gratification des stagiaires à hauteur de 26.719,16 euros ;
- o la réalisation des PPI et des travaux à hauteur de 24.762,41 euros ;
- o la formation à hauteur de 12.962,92 euros ;
- o des manifestations à organiser à hauteur de 7.540,00 euros.

Les **dépréciations des créances** traduisent le risque de non recouvrement de facturations de séjours en centres de vacances encore dues par les familles au Service Enfance/Jeunesse ainsi qu'une facture de prestation des usagers à Hurepoix Multiservices.

IX. TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Sur subvention de fonctionnement	22 881,92		5 000,00	17 881,92
Sur dons manuels	18 122,00	16 538,70	18 122,00	16 538,70
Sur aides à la RTT	14 088,00			14 088,00
TOTAL	55 091,92	16 538,70	23 122,00	48 508,62

Les fonds dédiés sur aide à la RTT correspondent aux tableaux validés jadis par la DDASS. Leur évolution dépend de la seule décision du financeur (ARS).

X. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant Brut	Echéances		Dettes	Montant Brut	Echéances	
		- d'1 an	+ d'1 an			- d'1 an	+ 1 an
Prêts construction	12 193,70	0,00	12 193,70	Emprunts	100 282,04	26 948,73	73 333,31
Autres immobilisations financières	20 165,55	20 165,55	0,00	Fournisseurs	233 615,61	233 615,61	0,00
Autres créances de l'actif circulant				Dettes fiscales et sociales	896 896,01	896 896,01	0,00
- usagers	724 330,45	673 950,46	50 379,99	Autres dettes	682 786,10	682 786,10	0,00
- autres	117 156,21	117 156,21	0,00	Produits à régulariser	0,00	0,00	0,00
Charges à régulariser	99 521,32	90 389,17	9 132,15				
TOTAL	973 367,23	901 661,39	71 705,84	TOTAL	1 913 579,76	1 840 246,45	73 333,31

Les « Dettes fiscales et sociales » incluent des charges à payer à hauteur de 447.901,25 euros.

Les « Autres dettes » comprennent 405.143,61 euros de dettes « PEP » (Fédération et autres AD PEP).

XI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'association ne détient pas de titres de filiales ou de participations au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

XII. DIRIGEANTS : REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants de l'association.

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont bénévoles et n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'année 2013.

XIII. METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

Les méthodes n'ont pas changé d'un exercice à l'autre.

XIV. COUT DE PRODUCTION DU STOCK

L'association ne détenait aucun stock au 31 décembre 2013.

XV. CHARGES CONSTATES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES.

1. Frais de premier établissement

Le total des dépenses hors investissement engagées pour permettre l'ouverture de la structure Hurepoix Multi-Services, financée par le Conseil Général et constatées au titre de frais de 1^{er} établissement, s'élevait initialement à 93.703,65 euros.

Après affectation en 2013 d'une quote-part au compte de résultat (16.457,70 euros), leur solde est de 11.415,19 euros au 31 décembre 2013.

2. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, autres que celles décrites ci-dessus, s'élèvent à 88.106,13 euros qui se décomposent en :

- loyers pour 8.102,65 euros.
- contrats de maintenance pour 16.069,40 euros.
- assurances pour 27.257,91 euros.
- charges externes pour 17.607,16 euros.
- indemnités journalières (Sécurité sociale et prévoyance) pour 6.588 €.
- tickets restaurant pour 12.481,01 euros.

3. Produits à recevoir

Les produits à recevoir en fin d'exercice sont principalement constitués par :

- des factures à établir aux caisses d'assurance (248.181,66 euros).

- des créances sociales pour 36.818,55 euros concernant des remboursements de formation professionnelle (24.415,81 €) et des IJ prévoyance (12.402,74 €).
- des versements de subventions attendus pour 38.000 euros exclusivement au siège et concernant le dossier des AVS.

XVI . PRODUITS CONSTATES D'AVANCE CHARGES A PAYER SUR DETTES

1. Produits constatés d'avance (compte 487)

Aucun produit n'a été constaté d'avance.

2. Charges à payer sur dettes

Les charges à payer en fin d'exercice sont principalement constituées par les rubriques :

- factures fournisseurs non parvenues pour 62.229,11 euros.
- dettes provisionnées pour congés à payer et charges connexes pour 365.526,00 euros.
- autres dettes sociales et fiscales pour 82.375,25 euros.
- charges à payer diverses pour 83.529 euros correspondant à des charges locatives attendues au CMPP.

XVII . ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

Aucun engagement financier particulier au 31 décembre 2013.

XVIII . ENGAGEMENT DE CREDIT-BAIL

Aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2013.

XIX . DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, etc...).

XX. ANALYSE DE RESULTAT

Le déficit global de 140.658,60 euros se décompose en :

➤ Résultat secteur conventionné :
- 203.205,02 euros

➤ Résultat secteur non conventionné :
+ 62.546,42 euros

Etablissement	Résultat comptable 2013
Direction Générale SMS	-83 869,95
CMPP	45 167,46
IME A.Nouaille	-109 754,80
SESSAD A.Richard	-9 825,90
IMPro R.Lecherbonnier	-187 796,26
SESSAD A.Favé	-31 323,06
HUREPOIX Multi-Services	33 460,73
<i>Résultat brut conventionné</i>	<i>-343 941,78</i>
Retraitement IDR	137 160,76
Retraitement CP	3 576,00
TOTAL CONVENTIONNE	-203 205,02

Etablissement	Résultat comptable 2013
Enfance Jeunesse	41 729,22
Siège de l'association	20 817,20
TOTAL NON CONVENTIONNE	62 546,42

Les retraitements constatés au niveau des comptes de l'Association en 2013 s'élèvent à 140.736,76 euros ; les retraitements cumulés représentent un crédit de 63.279,83 euros et se trouve dans le poste « dépenses inopposables aux financeurs ».

Secteur conventionné : les reports à nouveau des excédents 2011 (329.701,84 euros) seront affectés sur les résultats bruts 2013 du secteur médico-social. Il en résultera, avant demande d'affectation aux financeurs, des excédents reportables pour 240.430,05 euros et des déficits reportables pour 172.375,07 euros.

XXI. PRODUITS D'ACTIVITES

Les produits d'activités de l'exercice 2013 s'élèvent à 10.894.161,91 euros et se répartissent de la manière suivante :

- Produits de la tarification : 6.333.043,16 euros
- Dotation Globale : 1.437.331,95 euros (SESSAD)
- Production de services : 3.095.963,40 euros (Service Enfance Jeunesse)
- Participations diverses : 27.823,40 euros dont 22.208,40 euros de produits de chantier à Hurepoix Multiservices.

XXII. FONDS ASSOCIATIFS

VARIATION DES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
	Montant à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	0,00	0,00	61 646,75
Réserves	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
Report à nouveau	88 643,42	128 659,92	8 745,71	208 557,63
Résultat comptable de l'exercice	118 618,92	62 546,42	118 618,92	62 546,42
FONDS PROPRES	768 909,09	191 206,34	127 364,63	832 750,80
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Réserves sous contrôle tiers financeurs				
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	91 204,01	5 260,00	0,00	96 464,01
Excédents affectés à l'investissement	508 755,42	0,00	0,00	508 755,42
Excédents affectés à la couverture du BFR	438 363,20	0,00	0,00	438 363,20
Réserve de compensation	169 661,82	11 647,41	47 436,21	133 873,02
Total des réserves	1 207 984,45	16 907,41	47 436,21	1 177 455,65
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs				
AN dépenses inopposables aux financeurs	-687 678,43	81 837,65	38 797,54	-644 638,32
RAN excédentaire en attente d'affectation	654 741,97	390 814,18	328 467,31	717 088,84
RAN déficitaire en attente d'affectation	-341 048,00	341 048,00	69 714,11	-69 714,11
Résultat de l'exercice	347 487,68	121 891,55	672 584,25	-203 205,02
Total RAN	-26 496,78	935 591,38	1 109 563,21	-200 468,61
Provisions réglementées et subventions d'investissement sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	205 134,51	25 195,22	50 838,53	179 491,20
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	41 534,00	0,00	41 534,00
Autres provisions réglementées	129 675,78	8 582,75	0,00	138 258,53
Total	334 810,29	75 311,97	50 838,53	359 283,73
Total Général	2 285 207,05	1 219 017,10	1 335 202,58	2 169 021,57

Les différents postes des fonds associatifs ont été movimentés en 2013 conformément aux décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

XXIII. EFFECTIFS

La convention collective du 15 mars 1966 est appliquée à l'ensemble du personnel, à l'exception du personnel embauché pour les séjours de classes de découverte ou de centre de vacances, pour lequel la convention appliquée est celle de l'animation socioculturelle de 1989.

Au 31/12/2013	Secteur		Total	au 31/12/2012
	conventionné	non conventionné		
En nombre	166	14	180	174
En ETP	139,37	9,22	148,59	146,6

Au 31/12/2013	Secteur		Total	
	conventionné	non conventionné		
Fonctionnaires	17	1	18	17
Détachés	3	1	4	4
CCN 66	146	12	158	153
CCN 89	0	0	0	0
Total	166	14	180	174

XXIV. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées au 31 décembre 2013, relatif aux droits acquis et non exercés est de 12.360 heures.

XXV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Aucune contribution volontaire en nature n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2013. Elles concernent essentiellement le bénévolat des administrateurs, présents aux fréquentes réunions du bureau et du conseil d'administration.

COMPTE DE RESULTAT 2013 de l'AD PEP 91

	2013	2012
Produits d'exploitation		
Production de services	3 095 963,40	2 948 102,09
Produits de la tarification	7 770 375,11	8 300 057,43
Participations diverses	27 823,40	39 577,10
Montant net du chiffre d'activités	10 894 161,91	11 287 736,62
Subventions d'exploitation	268 459,73	236 297,41
Reprises sur provisions et amortissements	187 118,13	265 789,66
Report des ressources non utilisées	23 122,00	135 588,14
Transferts de charges et autres produits	91 287,69	97 411,89
Total (I) des produits d'exploitation	11 464 149,46	12 022 823,72
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	4 343 080,80	4 210 325,78
Impôts, taxes et versements assimilés	604 217,17	571 220,82
Salaires et charges sociales	6 250 328,69	6 123 896,59
Dotations aux amortissements et aux provisions <i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	222 923,70	210 293,50
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	3 504,50	7 866,00
<i>pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	96 223,00	389 778,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	16 538,70	23 122,00
Autres charges	80 593,70	100 624,43
Total (II) des charges d'exploitation	11 617 410,26	11 637 127,12
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-153 260,80	385 696,60
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	664,76	85,56
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 053,85	10 583,77
Total (III) des produits financiers	3 718,61	10 669,33
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	4 313,59	5 850,34
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total (IV) des charges financières	4 313,59	5 850,34
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-594,98	4 818,99
3. RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	-153 855,78	390 515,59
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 918,69	0,00
Sur opérations en capital	59 458,53	68 972,97
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	19 579,00
Total (V) des produits exceptionnels	63 377,22	88 551,97
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital	37,25	1 166,92
Dotations aux amortissements et aux provisions	50 142,79	11 794,04
Total (VI) des charges exceptionnelles	50 180,04	12 960,96
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	13 197,18	75 591,01
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	11 531 245,29	12 122 045,02
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	11 671 903,89	11 655 938,42
EXCEDENT		466 106,60
DEFICIT	-140 658,60	

BILAN 2013 de l'AD PEP 91

ACTIF	BRUT	AMORT. OU PROV.	NET AU 31/12/2013	NET AU 31/12/2012
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	46 514,03	45 621,15	892,88	2 148,96
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	11 738,57	0,00	11 738,57	11 738,57
Bâtiments et A.A.I.	437 574,87	251 091,43	186 483,44	207 907,09
Matériels d'exploitation	484 532,85	411 114,97	73 417,88	69 626,10
Installations et agencements	665 484,95	400 796,25	264 688,70	277 625,37
Matériel de transport	540 367,89	408 642,06	131 725,83	118 687,42
Mat. de bureau et informatique, mobilier	756 886,97	630 945,39	125 941,58	87 804,26
Avances versées sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêts construction	12 193,70	0,00	12 193,70	12 193,70
Autres immobilisations financières	20 165,55	0,00	20 165,55	23 975,54
TOTAL I	2 975 459,38	2 148 211,25	827 248,13	811 707,01
ACTIF CIRCULANT				
Créances usagers	724 330,45	3 504,50	720 825,95	1 541 019,35
Autres créances de fonctionnement	117 156,21	0,00	117 156,21	150 502,84
Placements	2 882 304,27	0,00	2 882 304,27	0,00
Banques	140 440,33	0,00	140 440,33	1 983 036,34
Caisses	220,96	0,00	220,96	412,66
Charges à régulariser	99 521,32	0,00	99 521,32	80 796,06
TOTAL II	3 963 973,54	3 504,50	3 960 469,04	3 755 767,25
TOTAL GENERAL	6 939 432,92	2 151 715,75	4 787 717,17	4 567 474,26

PASSIF	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	61 646,75
Report à nouveau	208 557,63	88 643,42
Réserves	500 000,00	500 000,00
Résultats propres de l'exercice	62 546,42	118 618,92
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise	22 358,42	22 358,42
Réserves (SMS)	1 155 097,23	1 185 626,03
Subventions d'investissement	179 491,20	205 134,51
Dépenses inopposables aux financeurs	-644 638,32	-687 678,43
Report à nouveau ss contrôle des tiers financeurs	647 374,73	313 693,97
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-203 205,02	347 487,68
Différences sur réalisation d'actifs	179 792,53	129 675,78
TOTAL I	2 169 021,57	2 285 207,05
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	656 607,22	739 636,35
TOTAL II	656 607,22	739 636,35
FONDS DEDIES		
Engagements à réaliser	34 420,62	41 003,92
Aide du financeur à la RTT	14 088,00	14 088,00
TOTAL III	48 508,62	55 091,92
DETTES		
Emprunts et dettes financières	100 282,04	110 515,29
Fournisseurs	233 615,61	208 925,38
Dettes fiscales et sociales	896 896,01	857 241,05
Autres dettes de fonctionnement	682 786,10	300 700,44
Produits à régulariser	0,00	10 156,78
TOTAL IV	1 913 579,76	1 487 538,94
TOTAL GENERAL	4 787 717,17	4 567 474,26